

COMPTE-RENDU

Hôpital : aux mêmes "mots", les mêmes remèdes !

Un groupe de travail s'est tenu le 23 mai à la demande des organisations syndicales sur l'avenir de la mission hospitalière à la DGFIP.

Intervention liminaire CGT

La CGT Finances Publiques sans revenir sur son opposition aux logiques sous-tendues par la loi Hôpital Patient Santé et Territoire (HPST), rationalisation de l'offre de soins, réductions drastiques des moyens en personnel et budgétaires des hôpitaux, nouveaux regroupements et fermetures de site, est tout d'abord intervenue pour que la direction générale s'exprime enfin clairement sur l'avenir de la mission et du réseau des trésoreries concernées. En effet, la loi HPST modifie profondément le paysage institutionnel des hôpitaux.

D'une part, les Établissements Publics de Santé (EPS) jusqu'à présent considérés comme des Établissements Publics Locaux (EPL) voient leur statut modifié, sans que pour autant la loi ne soit précise sur leur nouveau statut. Se pose dans ce cadre la question des règles comptables qui seront appliquées à ces établissements. D'autre part s'ajoute à ce contexte la volonté de regroupement des EPS à travers la création de Communautés Hospitalières de Territoires (CHT), sorte d'intercommunalité de la santé. Enfin, l'évolution des Groupements de Coopération de Santé, à travers une mutualisation plus forte des moyens et de certaines activités jusque là exercées par les établissements ne peut qu'interpeller quant à l'impact de ces réformes sur le réseau comptable.

Pour la CGT Finances Publiques, la direction doit préciser les conséquences de ces réformes à la fois sur les règles de comptabilité, sur l'organisation du réseau, spécialisation accrue, agences comptables et sur les moyens qu'elle entend accorder pour que la mission qu'elle définit par ailleurs comme un enjeu important soit consolidée et développée au sein de la DGFIP. La CGT Finances publiques a fait référence à la création récente à Paris de la trésorerie hospitalière pour l'Hôpital des 15/20 qui ne relève pas de l'assistance publique. Si la CGT est favorable à la création de ce poste en lieu et place d'une agence comptable, elle ne manque néanmoins pas de s'interroger sur son organisation, avec entre autres choses, un comptable issu de la DGFIP, et 5 agents de la fonction publique de la santé intégrés dans les corps de la DGFIP par voie de détachement. La CGT Finances Publiques, après avoir rappelé l'absence de discussion avec les Organisations syndicales tant en local qu'en national a interpellé la Direction générale afin qu'elle précise si cette configuration inédite pour un poste comptable avait vocation à devenir le nouveau modèle des trésoreries hospitalières.

Montreuil, le 26 mai 2011

Syndicat national CGT Finances Publiques

- Case 450 ou 451 - 263 RUE DE PARIS
93514 MONTREUIL CEDEX
- dgfip@cgt.fr
- cgt@dgfip.finances.gouv.fr
- www.financespubliques.cgt.fr
- Tél. : 01.48.18.80.16
- Télécopie : 01.48.70.71.63

COMPTE-RENDU

Enfin, la CGT a à nouveau évoqué les difficultés du secteur hospitalier, lui aussi confronté à l'absence de moyens, aux suppressions d'emplois et à de grandes difficultés dans l'exercice des missions. Les difficultés d'Hélios perdurent, des problèmes subsistent sur la prise en compte de spécificités hospitalières comme la volumétrie des titres, la question des restitutions aux ordonnateurs, l'insuffisance du module des hébergés, une perte de l'information qui rend difficile l'exercice de la mission et fragilise la crédibilité de la DGFIP dans une période où la place du comptable public peut toujours être remise en cause (pour rappel le rapport Larcher, il n'y a pas si longtemps...).

En dehors des discours qui se veulent rassurant, il est donc essentiel que la direction générale se positionne clairement sur la place et le rôle du comptable public notamment dans le cadre de la certification à venir, sur l'organisation du réseau dans le cadre hospitalier et répondent en terme de moyens, d'outils, de formation aux demandes répétées des comptables, des personnels, dans le cadre de l'exercice quotidien de leurs missions.

En réponse à notre intervention et celles de l'ensemble des organisations syndicales, le débat s'est donc par la suite organisé autour de cinq thèmes :

- ▶ Approche globale et conséquences sur le réseau comptable ;
- ▶ Hélios ;
- ▶ Groupement de Coopération Sanitaires (GCS) ;
- ▶ Fiabilisation des comptes ;
- ▶ Les expérimentations à venir.

1. Approche globale et conséquences sur le réseau

Le directeur de la gestion publique a tenu en premier lieu à répondre à l'interpellation de la CGT sur la trésorerie des quinze/vingt en précisant qu'il ne s'agissait en rien d'une préfiguration pour l'avenir et que faute de temps, cette solution est apparue la plus pratique, compte tenu du changement de statut de cet hôpital. ***Pour la CGT Finances Publiques, la question reste posée d'une telle précipitation sans aucune concertation qui laisse dubitatif sur l'objectif recherché.***

La direction a par la suite rappelé les engagements du DOS et réaffirmé la mission sans pour autant répondre

à la question des moyens et notamment celle des emplois. Elle a également tenu à rappeler que les postes comptables des établissements publics de santé relevaient bien des services déconcentrés de la DGFIP. Elle s'est déclarée ouverte sur le réseau, sans être arcbutinée sur la spécialisation qui n'est qu'une solution parmi d'autres. En clair, la situation sera examinée au cas par cas, il n'y aura pas de schéma unique, et on verra ce qui se présentera au fur et à mesure des fusions d'établissements... ***Pour la CGT Finances Publiques, cette réponse ne peut être satisfaisante. Si elle se veut rassurante, elle ne répond pas à l'évidence à la donne qui va changer... Quoiqu'il en soit si de nouvelles fusions d'hôpitaux interviennent, cela modifiera le nombre de postes spécialisés, et les missions exercées (perte de la partie hospitalière, transferts de compétence entre EPS ou entre EPS et GCS...). Le maillage actuel, c'est une lapalissade, ne sera donc plus le même. La direction se garde donc de donner une réelle lisibilité sur des évolutions qui certes, ne peuvent être imputables à la seule DGFIP mais dont il est difficile de croire qu'elles se feront sans discussion avec elle. C'est d'autant moins crédible que la question de l'emploi est au centre de ces enjeux***

2. Hélios

Où en est-on depuis 2010? Globalement, si la direction ne nie pas certaines difficultés, elle se déclare satisfaite de l'évolution d'Hélios qui aurait su prendre en compte certaines remarques du réseau de manière positive. Ainsi, en matière de dépenses, « grâce à Hélios », le Contrôle Hiérarchisé de la Dépense a pu être mis en place. La qualité comptable a été améliorée, la formation s'améliore également avec un module recouvrement contentieux actualisé. Reste la question de la gestion des tiers, qui jusque là posait des difficultés mais qui trouvera sa solution dans le projet FIDES. Concernant la restitution de documents aux ordonnateurs, là aussi que l'on se rassure...les choses vont s'améliorer.. Enfin pour les hébergés que la direction reconnaît comme un sujet compliqué, si les contrôles sont à parfaire (c'est le moins que l'on puisse dire!), des améliorations sont en cours de réalisations... En clair, les difficultés, la direction les connaît, elle s'en occupe et tout ira mieux...Ouf !

Pour la CGT, il serait faux de dire que rien n'a été fait et que tout fonctionne mal. Cependant, la réalité quotidienne des agents est difficile. Hélios est une application lourde et complexe qui amène une

COMPTES-RENDU

surcharge de travail qu'ils ne connaissaient pas avec HTR. Le ressenti est bien celui là et les difficultés connues sont bien liées à l'application elle-même, situation que depuis longtemps nous dénonçons. Que la direction ait fait le choix de basculer précipitamment les hôpitaux et particulièrement les gros CHU sans avoir mesuré la réalité des problèmes, alors qu'elle avait l'exemple des collectivités locales, est bien là de sa responsabilité !

Qu'elle cherche maintenant à y remédier, est la moindre des choses, maintenant reste à savoir quand et avec quelle version, la situation sera enfin stabilisée. Les agents confrontés aux suppressions d'emplois, à des outils lourds amenant à de nouvelles surcharges de travail, ne peuvent se contenter de promesses et de résultats qui se font toujours attendre.

3. Groupement de Coopération Sanitaire (CGS)

La direction a rappelé les nouvelles évolutions concernant les CGS. 2 conceptions :

- ▶ Le GCS de moyens : mutualisation de certaines activités dans la sphère administrative. Il peut être de comptabilité publique ou de comptabilité privé. Si le choix opéré est déterminé de la comptabilité publique, il s'agit d'une agence comptable sinon il dépendra d'un comptable privé ;
- ▶ Le GCS de soins : devient un EPS pour la partie soins qui lui est transférée ;

Concernant les conséquences sur le réseau, la direction a rappelé que l'évolution des GCS ne remet pas en cause l'existence de la trésorerie. Elle a renvoyé les OS à Ulysse et le guide les concernant mis en ligne dans la partie hospitalière.

Pour la CGT Finances Publiques, cette question ne peut être simplement balayée d'un revers de main. Pourquoi ? Pour deux raisons :

- ▶ ***S'il s'agit d'un GCS de moyens, les conséquences sont assez claires. Il peut y avoir transfert de compétences des EPS vers cette structure, ce qui revient à dire qu'une partie de l'activité transférée réduit la compétence de l'établissement précédemment concerné. Cela entraîne assurément des conséquences sur l'activité de la trésorerie de l'établissement qui serait amené à transférer une partie de ses compétences.***

- ▶ ***S'il s'agit d'un CGS de soins, l'établissement de santé transfère là aussi une grande partie de son activité, et peut être démembré avec des conséquences lourdes sur le poste comptable concerné.***

Dans ces deux cas, la trésorerie chargée de l'EPS qui perd tout ou partie de ses compétences, ne peut exister en l'état. Qui plus est, en fonction de la proportion de soins exercés par le privé, le GCS peut être obligé de choisir la comptabilité privée, et s'il se maintient en comptabilité publique l'organisation comptable relève alors d'une agence comptable. Bref, la question de l'articulation entre EPS et GCS est bien posée. A cette question, la direction s'est bien gardée de répondre, se voulant à nouveau rassurante.

4. Fiabilisation des comptes et certification.

Les comptes des hôpitaux ont vocation désormais à être certifiés. Cette certification a été recadrée dans le temps par le législateur . L'objectif est le suivant : **certification des comptes 2016 en 2017**. Les 6 établissements les plus importants seront certifiés par la Cour des Comptes, il s'agit de Lille, Toulouse, Bordeaux, Marseille, Paris et Lyon. Selon la direction, cela sous entend, que les autres seront certifiés par des commissaires aux comptes issus du privé. La direction a ensuite rappelé l'enjeu important, même si elle n'était pas à l'origine de cette certification ce qui nécessite de la préparation, le délai prévu le permettant.

Pour la CGT Finances Publiques, la certification par des commissaires aux comptes, pose clairement la question du positionnement du comptable. Évidemment, cette situation est loin d'être anodine. L'argument de la direction, prenant appui sur le positionnement du Conseil d'Etat lui-même conforme à la législation européenne, se résume ainsi : pas de monopole public pour la certification d'organismes publics (exemple les universités) ! Avec un tel argument, le positionnement du comptable public n'est désormais guère assuré...d'autant plus que la Direction générale, au-delà du rappel de principe quant au bien fondé de nos missions et de leur contenu, semble devenir de plus en plus éteinte face à ses interlocuteurs!

La porte est elle désormais bien ouverte pour une remise en cause plus large du rôle et de la place du comptable public dans le secteur hospitalier ? Il est

évident pour la CGT, que cette brèche désormais ouverte ne peut qu' inquiéter sur l'avenir, (et les commissaires certes mais aussi, experts aux comptes, n'attendent que cela...) et relativiser les propos de la direction !

Enfin, dans quelles conditions se fera cette certification ? Il ne s'agit en effet pas du même contexte que celui de l'Etat, puisqu'existe une séparation institutionnelle entre l'ordonnateur et le comptable, ce qui n'est pas le cas dans la sphère Etat. Cela nécessite en dehors de conventions partenariales que le rôle des uns et des autres soient clairement identifiés et respectés. Là semble bien tout l'enjeu et cela nécessite des moyens que la direction générale, si elle les évoque, se garde bien d'identifier.

5. Les expérimentations

Plusieurs expérimentations sont en cours suite aux réflexions issues des groupes expert métiers, les fameux GEM. Ci-joint en annexe le tableau des expérimentations. La direction a fortement insisté sur l'« expérimentation » d'un service facturier à Clermont-Ferrand. Elle a rappelé que son objectif était comparable à ce qui se passe dans la sphère Etat des services facturiers dans le cadre de l'hôpital et plus largement des collectivités locales. Elle s'est dite convaincue de l'intérêt de l'amélioration liée aux SFACT, citons les propos du directeur de la gestion publique : « plus nous aurons un SFACT, mieux cela sera ».

Cela a le mérite pour une fois d'être clair. Il ne s'agit donc pas d'expérimenter mais bien de préfigurer un mode d'organisation qui a vocation à terme d'être un modèle unique de traitement de la dépense. La CGT Finances Publiques a dénoncé une fois de plus ce qu'elle considère plus profond qu'une simple réorganisation. Il s'agit bien d'une remise en cause de la séparation ordonnateur comptable qui faut-il le rappeler dans la sphère des collectivités et établissements locaux repose sur une séparation fonctionnelle et surtout institutionnelle.

Conclusion

Pour la CGT Finances Publiques, cette réunion n' a pas permis d'avoir une lisibilité claire des évolutions qui toucheront le réseau hospitalier. La direction générale en est restée à de larges généralités sans véritablement énoncer les pistes à venir. Même si une fois de plus, elle s'est voulue rassurante, assénant les propos du Directeur Général qu'il n' y a pas de réforme dans la réforme, les inquiétudes demeurent et les personnels chaque jour confrontés à l'exercice de leur mission ne pourront se satisfaire d'une présentation que l'on peut résumer sous le vocable : pas de soucis, rien ne change ! La CGT restera plus que vigilante sur l'avenir d'une mission aujourd'hui à la croisée des chemins !



Bulletin d'adhésion

SECTION :

Actif Stagiaire Retraité

Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie **CoGiTiel** par la section

le : .. / .. /

Date de réception au bureau national,

le : .. / .. /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : Grade : Echelon :

Filière fiscale Filière gestion publique

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative Adresse personnelle (préciser) :

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / Signature :